



Jazz Air S.E.C.

États financiers consolidés non vérifiés
30 septembre 2008

Le 5 novembre 2008

Rapport de la direction

Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés ci-joints de **Jazz Air S.E.C.**, dont la responsabilité incombe à la direction, ont été approuvés par le conseil d'administration du commandité de Jazz Air S.E.C., Commandité Gestion Jazz Air Inc. La direction a dressé les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés comprennent des montants et des hypothèses fondés sur les estimations les plus probables de la direction, qui a établi ces estimations en faisant preuve de jugement et de prudence.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction a conçu et maintient un système de contrôles comptables internes lui permettant d'obtenir l'assurance que les registres financiers utilisés aux fins de la préparation des états financiers sont fiables. Le comité de vérification, des finances et du risque du conseil d'administration de Commandité Gestion Jazz Air Inc. a examiné et approuvé les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de la Société en commandite et recommande au conseil d'administration de les approuver.

Le président et chef de la direction,

(signé) « Joseph D. Randell »

Le premier vice-président
et chef des affaires financières,

(signé) « Allan D. Rowe »



(en milliers de dollars canadiens)

	30 septembre 2008 \$	31 décembre 2007 \$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	135 837	122 781
Comptes débiteurs - comptes clients et autres créances (note 5)	89 930	83 348
Pièces de rechange, matériel et fournitures (note 2)	41 157	37 587
Charges payées d'avance	12 917	8 560
Total de l'actif à court terme	279 841	252 276
Immobilisations corporelles	221 330	225 387
Actifs incorporels	6 300	7 083
Autres actifs	29 294	33 756
	536 765	518 502
Passif		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	230 307	212 959
Partie à court terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition	2 429	2 119
Total du passif à court terme	232 736	215 078
Dette à long terme	114 351	113 475
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	18 643	19 069
Autres passifs à long terme	57 785	58 838
	423 515	406 460
Capitaux propres	113 250	112 042
	536 765	518 502

Dépendance économique (note 5)

Éventualités (note 11)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Jazz Air S.E.C.

États consolidés des capitaux propres non vérifiés

Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008 et exercice terminé le 31 décembre 2007



(en milliers de dollars canadiens)

	Capitaux propres \$	Cumul des résultats \$	Surplus d'apport \$	Cumul des autres éléments du résultat étendu \$	Distributions \$	Total \$
Solde au 31 décembre 2006	422 075	192 518	-	-	(530 928)	83 665
Solde d'ouverture rajusté par suite de l'adoption de nouvelles conventions comptables relatives aux instruments financiers	-	-	-	(409)	-	(409)
Solde retraité au 31 décembre 2006	422 075	192 518	-	(409)	(530 928)	83 256
Variation de la juste valeur durant la période	-	-	-	702	-	702
Distributions	-	-	-	-	(92 664)	(92 664)
Parts détenues par des régimes de rémunération à base de parts	(6 188)	-	4 505	-	-	(1 683)
Accroissement lié au régime d'intéressement à long terme initial	-	-	3 018	-	-	3 018
Accroissement lié au régime permanent d'intéressement à long terme	-	-	410	-	-	410
Bénéfice net de la période	-	115 556	-	-	-	115 556
Solde au 30 septembre 2007	415 887	308 074	7 933	293	(623 592)	108 595
Variation de la juste valeur durant la période	-	-	-	(451)	-	(451)
Distributions	-	-	-	-	(30 888)	(30 888)
Distributions prioritaires versées au Fonds de revenu Jazz Air	-	-	-	-	(913)	(913)
Parts détenues par des régimes de rémunération à base de parts	(12)	-	-	-	-	(12)
Accroissement lié au régime d'intéressement à long terme initial	-	-	476	-	-	476
Accroissement lié au régime permanent d'intéressement à long terme	-	-	137	-	-	137
Bénéfice net de la période	-	35 098	-	-	-	35 098
Solde au 31 décembre 2007	415 875	343 172	8 546	(158)	(655 393)	112 042
Variation de la juste valeur durant la période	-	-	-	(594)	-	(594)
Distributions	-	-	-	-	(92 664)	(92 664)
Parts détenues par des régimes de rémunération à base de parts	(225)	-	(1 586)	-	-	(1 811)
Accroissement lié au régime d'intéressement à long terme initial	-	-	1 372	-	-	1 372
Accroissement lié au régime permanent d'intéressement à long terme	-	-	932	-	-	932
Ajustement du solde d'ouverture (note 9)	-	-	(5 946)	-	-	(5 946)
Bénéfice net de la période	-	99 919	-	-	-	99 919
Solde au 30 septembre 2008	415 650	443 091	3 318	(752)	(748 057)	113 250

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Jazz Air S.E.C.

États consolidés des résultats non vérifiés

Trimestres et périodes de neuf mois terminés les 30 septembre 2008 et 2007



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et le résultat par part)

	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2008 \$	2007 \$	2008 \$	2007 \$
Produits d'exploitation (note 5)				
Passagers	433 334	381 108	1 233 915	1 116 322
Autres	4 105	2 666	9 690	6 948
	437 439	383 774	1 243 605	1 123 270
Charges d'exploitation (note 5)				
Salaires	73 024	72 364	220 520	212 575
Avantages sociaux	12 927	12 898	41 478	40 060
Carburant pour avions	132 325	84 784	340 752	237 028
Amortissement	7 419	6 469	22 532	17 474
Restauration et fournitures connexes	3 870	4 497	11 463	12 379
Matériel, fournitures et services pour la maintenance des appareils	32 201	32 225	99 059	89 561
Redevances aéroportuaires et redevances de navigation	52 652	52 595	151 469	149 563
Frais de location d'appareils	31 438	30 822	91 302	98 282
Services d'escale	21 263	21 956	76 669	74 392
Autres	24 950	24 271	79 817	74 827
	392 069	342 881	1 135 061	1 006 141
Bénéfice d'exploitation	45 370	40 893	108 544	117 129
Produits (charges) hors exploitation				
Intérêts créditeurs	904	1 743	3 174	5 206
Intérêts débiteurs	(2 139)	(2 123)	(6 367)	(6 300)
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	-	10	8	16
(Perte) gain de change	(1 881)	(236)	(2 455)	85
Perte non réalisée sur le papier commercial adossé à des actifs (note 3)	-	(580)	(2 985)	(580)
	(3 116)	(1 186)	(8 625)	(1 573)
Bénéfice net de la période	42 254	39 707	99 919	115 556
Nombre moyen pondéré de parts	122 027 425	122 142 898	122 062 953	122 340 605
Résultat par part, de base et dilué	0,35 \$	0,33 \$	0,82 \$	0,94 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Jazz Air S.E.C.

États consolidés du résultat étendu non vérifiés

Trimestres et périodes de neuf mois terminés les 30 septembre 2008 et 2007



(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2008 \$	2007 \$	2008 \$	2007 \$
Bénéfice net de la période	42 254	39 707	99 919	115 556
Autres éléments du résultat étendu				
Variation de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	350	(559)	(280)	637
Reclassement aux résultats des (gains réalisables nets) pertes réalisables nettes sur des instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(316)	(9)	(314)	65
Résultat étendu	42 288	39 139	99 325	116 258

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Jazz Air S.E.C.

États consolidés des flux de trésorerie non vérifiés

Trimestres et périodes de neuf mois terminés les 30 septembre 2008 et 2007



(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2008 \$	2007 \$	2008 \$	2007 \$
Flux de trésorerie liés aux				
Activités d'exploitation				
Bénéfice net de la période	42 254	39 707	99 919	115 556
Charges (crédits) hors trésorerie				
Amortissement	7 419	6 469	22 532	17 474
Amortissement des frais de location d'appareils payés d'avance et des frais connexes	483	449	1 446	1 346
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	-	(10)	(8)	(16)
Rémunération à base de parts	725	614	2 304	1 543
Gain (perte) de change	808	(157)	1 342	(283)
Perte non réalisée sur le papier commercial adossé à des actifs	-	580	2 985	580
Autres	58	(103)	(1 580)	(161)
Financement du régime de rémunération à base de parts, déduction faite des extinctions	284	(43)	(1 811)	(1 683)
	52 031	47 506	127 129	134 356
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liée à l'exploitation (note 4)	(3 025)	6 648	(3 842)	5 065
	49 006	54 154	123 287	139 421
Activités de financement				
Diminution des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(556)	(221)	(1 610)	(314)
Distributions prioritaires versées au Fonds de revenu Jazz Air	-	-	(913)	(80)
Distributions	(30 888)	(30 888)	(92 664)	(94 908)
	(31 444)	(31 109)	(95 187)	(95 302)
Activités d'investissement				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 398)	(2 698)	(15 262)	(14 804)
Diminution des comptes débiteurs à long terme	-	-	210	210
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	10	8	16
Équivalents de trésorerie reclassés dans les autres actifs, déduction faite de l'ajustement de la juste valeur (note 3)	-	(5 816)	-	(5 816)
	(5 398)	(8 504)	(15 044)	(20 394)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	12 164	14 541	13 056	23 725
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	123 673	144 049	122 781	134 865
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	135 837	158 590	135 837	158 590
Versements d'intérêts en trésorerie	2 847	2 770	8 052	7 645
Encaissements d'intérêts en trésorerie	903	1 750	3 492	5 403
La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de ce qui suit :				
Trésorerie	34 058	32 550	34 058	32 550
Placements temporaires	101 779	126 040	101 779	126 040

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

1 Nature des activités et dépendance économique

Jazz Air S.E.C. (« Jazz » ou la « Société en commandite ») est une société en nom collectif à responsabilité limitée établie sous le régime des lois de la province de Québec.

Jazz exploite une société aérienne régionale au Canada et aux États-Unis. À effet du 1^{er} janvier 2006, la Société en commandite a conclu avec Air Canada un contrat d'achat de capacité (le « CAC ») en vertu duquel Air Canada achète la capacité des appareils portant le nom commercial « Air Canada Jazz » sur des liaisons qu'elle a déterminées. Air Canada reçoit tous les produits passagers et fret provenant de la vente des places aux passagers et des services de fret sur les vols réguliers exploités par la Société en commandite en vertu du CAC et paie pour la capacité des appareils. La Société en commandite dépend économiquement et commercialement d'Air Canada et de certaines de ses filiales, puisque ces entités, outre le fait qu'elles représentent sa principale source de produits, lui fournissent d'importants services. De plus, Air Canada et ses filiales financent en grande partie les appareils de la Société en commandite.

Le commandité de Jazz est Commandité Gestion Jazz Air Inc. (« Commandité Jazz »), qui détient une participation de 0,000000814 %, soit une part de société en commandite.

Les présents états financiers sont ceux d'une société en commandite et ne comprennent pas la totalité des actifs, des passifs, des produits et des charges des commanditaires. La Société en commandite n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices du fait qu'aux fins fiscales, son bénéfice est distribué à ses commanditaires. Par conséquent, aucun montant n'a été inscrit à titre d'impôts sur les bénéfices dans ces états financiers. Les caractéristiques fiscales des actifs nets de la Société en commandite sont transmises directement à ses commanditaires.

Jazz connaît généralement une demande plus forte pour ses services aux deuxième et troisième trimestres de l'année civile, et une demande plus faible aux premier et quatrième trimestres. Ces variations cycliques de la demande sont essentiellement causées par le nombre élevé de voyageurs d'agrément qui se déplacent de préférence au printemps et en été, ce qui fait augmenter les besoins en heures de vol d'Air Canada. Jazz a des coûts fixes substantiels qui ne fluctuent pas vraiment selon la demande des passagers à court terme. Les produits que réalise Jazz aux termes du CAC ne varient pas de façon marquée selon les coefficients d'occupation.

2 Principales conventions comptables

Les présents états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés ont été dressés conformément aux exigences du chapitre 1751, « États financiers intermédiaires », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (« ICCA »). Par conséquent, certaines informations fournies dans les états financiers annuels et les notes y afférentes préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada ont été omises ou condensées. Les états financiers intermédiaires doivent être lus parallèlement aux états financiers consolidés annuels vérifiés de Jazz Air S.E.C. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

De l'avis de la direction, les états financiers intermédiaires comprennent tous les ajustements qu'elle juge nécessaires pour donner une image fidèle des résultats d'exploitation, de la situation financière et des flux de trésorerie. À l'exception des indications ci-dessous, les états financiers intermédiaires ont été dressés selon les conventions comptables et les méthodes de calcul ayant servi à l'établissement des états financiers consolidés annuels vérifiés de Jazz Air S.E.C. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

Produits d'exploitation

Aux termes du CAC conclu avec Air Canada, un montant par appareil doit être versé mensuellement à la Société en commandite en guise de remboursement de certains frais liés à la propriété des appareils. Conformément à l'abrégié n^o 150 du Comité sur les problèmes nouveaux, intitulé « Comment déterminer si un accord est assorti d'un contrat de location », la Société en commandite a déterminé qu'une composante de ses produits réalisés en vertu du CAC constituait un revenu de location, étant donné que le CAC confère un droit d'utilisation, pendant une période préétablie, d'un type et d'un nombre précis d'appareils désignés comme les « appareils visés ». Le montant réputé être un revenu de location s'est chiffré à 39 912 \$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008 (38 981 \$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2007) et à 119 736 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008 (117 452 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007). Ce montant a été inscrit à titre de produits provenant des passagers dans les états consolidés des résultats de la Société en commandite.

2 Principales conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimations

Pour dresser les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, la direction doit formuler des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés à titre d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et de charges pour l'exercice. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations.

Modifications de normes comptables

Au premier trimestre de 2008, Jazz a adopté les recommandations de quatre nouveaux chapitres du *Manuel de l'ICCA*. L'adoption de ces chapitres n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers de Jazz.

Instruments financiers

Le chapitre 3862, « Instruments financiers - informations à fournir », vient modifier les exigences d'information sur les instruments financiers du chapitre 3861, « Instruments financiers - informations à fournir et présentation ». Dans la mesure où les exigences d'information de cette nouvelle norme sont les mêmes que celles de la norme précédente et ont déjà été intégrées aux états financiers annuels, aucune information supplémentaire n'a été présentée.

Le chapitre 3863, « Instruments financiers - présentation », confirme les exigences de présentation du chapitre 3861, « Instruments financiers - informations à fournir et présentation ».

Les nouvelles normes exigent la présentation d'informations sur l'importance des instruments financiers pour la situation financière et le rendement de Jazz, de même que sur la nature et l'étendue des risques découlant des instruments financiers auxquels Jazz est exposée, et sur la façon dont ces risques sont gérés. Les informations que ces nouveaux chapitres recommandent de fournir sont présentées à la note 8 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés.

Informations à fournir concernant le capital

Le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », établit les exigences d'information relatives au capital de Jazz et à la façon dont il est géré. Il a pour objectif de permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de Jazz en matière de gestion du capital. Les informations que ce nouveau chapitre recommande de fournir sont présentées à la note 7 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés.

Stocks - pièces de rechange, matériel et fournitures

Le chapitre 3031, « Stocks », remplace la norme actuelle sur les stocks, le chapitre 3030. Il fournit des directives plus détaillées sur l'évaluation et augmente les exigences d'information en vue d'accroître la transparence. La politique de comptabilisation des stocks de Jazz respecte les exigences d'évaluation. En effet, Jazz évalue les pièces de rechange, le matériel et les fournitures au coût, selon la méthode du premier entré, premier sorti, ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure. Le coût des stocks passé en charges a été de 8 444 \$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008 (8 489 \$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2007) et de 27 594 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008 (26 064 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007).

Modifications d'estimations comptables

Durant le deuxième trimestre de 2008, Jazz a changé ses estimations quant à la durée de vie utile et à la valeur résiduelle prévue de certains appareils et certaines pièces de matériel volant pour qu'elles concordent avec les modalités du contrat d'achat de capacité. Les estimations mises à jour reflètent plus fidèlement la durée de vie utile prévue de ces actifs pour Jazz et entraînent une révision de la valeur résiduelle pour refléter à la fois la modification de la durée de vie utile et les conditions du marché actuelles et prévues pour ces appareils. Ces changements ont été appliqués de manière prospective. La modification des estimations servant à établir l'amortissement a eu pour effet d'augmenter la dotation à l'amortissement de 64 \$ et de 460 \$, respectivement, pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2008.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

2 Principales conventions comptables (suite)

Modifications comptables futures

Convergence avec les Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

En janvier 2006, le Conseil des normes comptables du Canada (« CNC ») a fait part de sa décision de remplacer les PCGR du Canada par les IFRS. Le 13 février 2008, le CNC a fixé au 1^{er} janvier 2011 la date de basculement obligatoire aux IFRS des entités canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes. C'est donc dire que Jazz devra préparer les états financiers intermédiaires et annuels selon les IFRS pour les exercices ouverts à compter de 2011. Jazz a formé une équipe de mise en œuvre qui regroupe des ressources internes et un expert-conseil externe. Le plan de basculement qui assurera la conversion aux nouvelles normes dans les délais impartis est en cours d'élaboration. L'équipe de mise en œuvre a commencé à évaluer les secteurs où les retombées de la conversion seront les plus importants pour l'entreprise, les choix de méthodes comptables qui sont offerts et les exemptions prévues par IFRS 1, « Première adoption des Normes internationales d'information financière ». Parmi les autres secteurs qui pourraient être touchés, mentionnons les contrôles internes, les processus et les systèmes d'information, les régimes de rémunération et le financement. Jazz continuera d'élaborer le plan de mise en œuvre et présentera régulièrement de l'information sur l'incidence de la conversion.

3 Papier commercial adossé à des actifs

Les autres actifs au 30 septembre 2008 comprennent du papier commercial adossé à des actifs (« PCAA ») de tiers libellé en dollars américains et dont le coût historique s'établit à 5 816 \$ CA. Le PCAA était classé dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction au moment de la comptabilisation initiale et il est mesuré à la juste valeur à chacune des dates de clôture. Ces titres de créance, qui devaient venir à échéance le 16 août 2007, n'avaient pas été remboursés par suite de problèmes de liquidité sur le marché du PCAA. En vertu d'une proposition, le PCAA serait converti en billets à taux variable, ce qui aligne davantage l'échéance des titres et la durée des actifs sous-jacents, atténuant du même coup les problèmes de liquidité. La direction a l'intention de détenir le PCAA jusqu'à son échéance ou jusqu'à ce qu'un marché adéquat apparaisse.

En raison du dérèglement du marché du PCAA de tiers, il est impossible d'obtenir des cours du marché pour ces placements. Selon le projet de restructuration du PCAA structuré de tiers canadien (le « projet »), qui a été approuvé le 5 juin 2008 par la Cour supérieure de justice de l'Ontario, puis par la Cour d'appel de l'Ontario, il a été déterminé que le placement de Jazz dans le PCAA n'était pas admissible à l'inclusion dans les véhicules cadres d'actifs 1 ou 2 prévus par le projet. Jazz et d'autres créanciers qui sont dans la même situation qu'elle ont demandé à la Cour suprême du Canada l'autorisation d'interjeter appel de la décision rendue par la Cour d'appel de l'Ontario. La Cour suprême a rejeté cette demande. Comme c'est le cas d'autres actifs non admissibles, le placement de Jazz sera restructuré individuellement et ne sera pas regroupé avec d'autre PCAA. Par conséquent, il demeurera exposé aux actifs sous-jacents.

La direction a examiné les rapports d'investissement dont elle dispose et a déterminé qu'il y avait eu un manquement sur les actifs sous-jacents depuis la création de la Fiducie, que ce manquement représentait 0,27 % de la valeur totale de la Fiducie et que plus de 81 % du notionnel du portefeuille était assorti d'une note de première qualité. Par conséquent, la direction a utilisé les informations sur le marché les plus récentes et d'autres facteurs au 30 septembre 2008 pour estimer la juste valeur du placement. À cette fin, elle a analysé les issues possibles et actualisé les flux de trésorerie futurs prévus d'après la probabilité de recouvrement du capital et des intérêts en fonction d'une date d'échéance qui tient compte de la conversion prévue du PCAA en billets à taux variable. Elle a conclu qu'aucun nouvel ajustement de la juste valeur n'était nécessaire pour le moment, étant donné que la probabilité de recouvrement des actifs et les taux utilisés dans le calcul de la valeur actualisée n'avaient pas changé de manière importante. Par suite de cette estimation de la valeur du placement dans le PCAA, une provision pour moins-valeur de 3 852 \$ a été constituée et présentée dans les autres charges hors exploitation. Cette estimation est sujette à l'incertitude relative à la mesure et tributaire de la probabilité, de la nature et de la date de la restructuration. Rien ne garantit que la valeur de ce placement ne diminuera pas davantage. Par conséquent, il se peut que la valeur estimative du placement dans le PCAA varie dans les exercices à venir. Cette situation n'a eu aucune incidence sur les activités de Jazz, ses clauses restrictives financières ou sa capacité de satisfaire aux obligations. Jazz ne comptabilise pas d'intérêts sur ce placement.



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

3 Papier commercial adossé à des actifs (suite)

La valeur comptable du placement, soit 1 756 \$, est incluse dans les autres actifs.

Le montant net de la perte de change comptabilisée sur le placement dans le PCAA, du début jusqu'à la période terminée le 30 septembre 2008, s'est établi à 208 \$.

4 État des flux de trésorerie - données supplémentaires

Le tableau suivant présente la variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liée à l'exploitation :

	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2008 \$	2007 \$	2008 \$	2007 \$
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs - comptes clients et autres créances	499	6 428	(6 582)	(11 479)
Diminution (augmentation) des pièces de rechange, du matériel et des fournitures	(2 961)	(2 322)	(3 570)	(7 869)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(2 166)	408	(4 357)	(771)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	3 313	3 885	17 666	30 003
Augmentation (diminution) des autres passifs à long terme	(1 710)	(1 751)	(6 999)	(4 819)
	(3 025)	6 648	(3 842)	5 065

5 Dépendance économique

Le tableau suivant présente les opérations entre Air Canada et ses filiales et la Société en commandite :

	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2008 \$	2007 \$	2008 \$	2007 \$
Produits d'exploitation				
Air Canada	433 222	380 367	1 233 723	1 115 362
Charges d'exploitation				
Air Canada	11 798	12 005	33 644	38 754
Air Canada Capital Ltd.	22 697	22 348	66 000	70 451
Société en commandite ACGHS	12 483	12 309	47 218	43 019

Les soldes suivants auprès d'Air Canada et de ses filiales sont inscrits dans les états financiers :



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

5 Dépendance économique (suite)

	30 septembre 2008 \$	31 décembre 2007 \$
Comptes débiteurs		
Air Canada	80 898	71 173
Société en commandite ACGHS	2	55
Comptes créditeurs et charges à payer		
Air Canada	80 051	63 604
Air Canada Capital Ltd.	11 944	7 584
Société en commandite ACGHS	9 764	13 461

Contrat d'achat de capacité

La Société en commandite est partie avec Air Canada au CAC, en vertu duquel Air Canada achète la capacité de certains appareils avec équipage exploités par la Société en commandite sous la marque « Air Canada Jazz » sur des liaisons précisées par Air Canada. Le CAC, d'une durée de 10 ans, peut être reconduit pour deux périodes supplémentaires de cinq ans. Aux termes de ce contrat, la Société en commandite doit fournir à Air Canada la capacité des appareils indiqués ainsi que tous les équipages et le personnel appropriés et elle doit assurer la maintenance et les activités aéroportuaires pour ces vols. Air Canada établit les liaisons, contrôle les horaires des appareils et le prix des billets, gère le stock de places et assure la promotion et la commercialisation de ces vols. Air Canada garde tous les produits provenant de la vente de places aux passagers et des services de fret et paye la Société en commandite pour la capacité fournie.

La Société en commandite reçoit mensuellement des sommes pour la capacité fournie. Ces sommes sont composées d'éléments variant en fonction de différentes mesures, comme le nombre d'heures cale à cale, de cycles (nombre de décollages et d'atterrissages), de passagers et d'appareils visés par le CAC. Les tarifs applicables à ces mesures sont fixés pour des périodes annuelles et varient selon le type d'appareil. Les tarifs actuels sont en vigueur jusqu'au 31 décembre 2008. De plus, Air Canada doit rembourser à la Société en commandite certains coûts refacturés, notamment les frais liés au carburant, au dégivrage, aux redevances de navigation, aux droits d'atterrissage et redevances aéroportuaires, à l'approvisionnement de station, aux frais de fin de station, à l'assurance responsabilité à l'égard des passagers et à la réinstallation des employés mutés. Comme ces frais sont nécessaires pour exploiter les appareils fournis en vertu du CAC, leur remboursement est inscrit aux produits. Les coûts refacturés se sont chiffrés à 188 661 \$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008 et à 518 693 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008 (143 152 \$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2007 et 413 713 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007).

Les sommes susmentionnées sont payées le premier jour de chaque mois et sont fondées sur des estimations mensuelles. Elles sont ajustées à la fin du mois en fonction du montant réel qui doit être payé dans les 30 jours qui suivent la fin du mois.

Aux termes du CAC, la Société en commandite et Air Canada ont convenu de revoir les tarifs détaillés (sous réserve des modalités du contrat, y compris les exigences liées à la marge cible contrôlable) pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011. Les négociations sont en cours.

La Société en commandite touche aussi certains paiements incitatifs trimestriels pour la ponctualité, la réalisation de vols dans des conditions contrôlables, la manutention des bagages et d'autres mesures de la satisfaction de la clientèle. Les tarifs prévus en vertu du CAC sont conçus pour assurer à la Société en commandite une marge cible contrôlable de 14,09 % pour les services qu'elle fournit à Air Canada aux termes du CAC, à l'exception des incitatifs et des coûts refacturés.



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

5 Dépendance économique (suite)

Ajustement de la marge

Pour chaque année civile suivant le 1^{er} janvier 2006 et pour la durée résiduelle du CAC, si la marge annuelle des vols prévue aux termes du CAC est supérieure à 14,09 %, Jazz doit verser à Air Canada une somme correspondant à 50 % de l'excédent sur 14,09 %. La marge correspond aux produits d'exploitation totaux provenant des vols réguliers fournis en vertu du CAC, moins les charges engagées au titre de ces vols, mais compte non tenu des montants liés aux coûts refacturés et aux incitatifs. L'ajustement de la marge a été de néant pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2008 (1 729 \$ et 3 498 \$, respectivement, pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2007). Il est porté en réduction des produits.

Contrat de services cadre

Aux termes du contrat de services cadre intervenu le 24 septembre 2004 entre la Société en commandite et Air Canada, cette dernière fournit certains services à la Société en commandite moyennant rétribution. Il s'agit notamment de services liés aux assurances et à la fiscalité, aux biens immobiliers, aux affaires environnementales et aux affaires juridiques.

Le contrat de services cadre demeurera en vigueur jusqu'à la résiliation ou à l'expiration du CAC, mais un service donné peut être résilié plus tôt aux termes du contrat de services cadre.

Autres

Air Canada fournit à la Société en commandite certains approvisionnements obtenus auprès de tiers, principalement du carburant, et recouvre par la suite les montants auprès de la Société en commandite. Comme ces opérations et ces soldes ne représentent qu'une méthode de règlement des opérations dans le cours normal des activités, ils n'ont pas été présentés séparément. La Société en commandite ACGHS fournit à la Société en commandite des services de manutention au sol.

La quasi-totalité des comptes clients à recevoir d'Air Canada se rapporte aux soldes impayés aux termes du CAC.

Les autres comptes créditeurs et charges à payer sont payables selon des modalités commerciales normales et ils résultent des services offerts par l'entité concernée.

6 Frais liés aux avantages postérieurs à l'emploi

La Société en commandite a comptabilisé une charge de retraite et d'avantages complémentaires de retraite de 4 637 \$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008 (4 165 \$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2007) et de 14 197 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008 (12 561 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007).

7 Informations à fournir sur le capital

Le capital de Jazz est constitué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, de la dette à long terme et des capitaux propres (à l'exclusion du cumul des autres éléments du résultat étendu).

En matière de gestion du capital, Jazz vise à maximiser la valeur à long terme pour les porteurs de parts en :

- maintenant une structure du capital flexible qui optimise le coût du capital selon un risque acceptable et préserve la capacité de Jazz de respecter ses obligations financières;
- fournissant un rendement aux porteurs de parts au moyen de distributions en trésorerie mensuelles.



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

7 Informations à fournir sur le capital (suite)

Dans la gestion de sa structure de capital, Jazz surveille son rendement tout au long de l'exercice pour s'assurer que les distributions en trésorerie prévues, le besoin en fonds de roulement et les investissements de maintien sont financés au moyen des fonds provenant de l'exploitation, des fonds en dépôt disponibles et, au besoin, d'emprunts bancaires. Jazz apporte des rajustements à sa structure de capital pour contribuer à la réalisation de sa stratégie globale ou pour tenir compte des changements qui touchent la conjoncture économique et le risque. Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, Jazz peut être amenée à modifier le montant des distributions en trésorerie versées au Fonds, à emprunter des fonds ou à émettre des titres d'emprunt.

Le montant des distributions en trésorerie est établi en fonction des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation disponibles, après déduction des coûts d'acquisition d'immobilisations corporelles et des ajustements effectués en fonction de la définition de l'encaisse distribuable dans le contrat de société en commandite de Jazz.

Jazz assure le suivi de son capital selon divers paramètres financiers, dont les suivants :

- Ratio de levier financier : dette à long terme¹⁾ par rapport au bénéfice avant intérêts, impôts, amortissement et autres produits et charges hors exploitation (BAIIA)
- Ratio de couverture des intérêts : BAIIA par rapport aux intérêts débiteurs (qui comprennent les intérêts sur les contrats de location-acquisition, sur les dépôts de garantie et sur la facilité de crédit)
- Solde minimal de trésorerie

Les mesures du BAIIA et de l'encaisse distribuable de Jazz pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires que présentent d'autres entités.

Le tableau suivant montre les ratios financiers calculés sur douze mois consécutifs :

	Cible	2008	2007
Levier financier	<2,0 fois	0,80	0,77
Couverture des intérêts	>3,5 fois	15,53	17,20
Solde minimal de trésorerie ²⁾	60 000 \$	135 837 \$	s.o.

¹⁾ Comprend des sommes relatives à la facilité à terme, aux lettres de crédit et aux contrats de location-acquisition.

²⁾ Mesuré en continu selon une clause restrictive. Jazz s'est conformée à cette clause depuis que l'entente connexe a été conclue au quatrième trimestre de 2007.

8 Instruments financiers

Les instruments financiers de Jazz comprennent ce qui suit : trésorerie et équivalents de trésorerie, comptes débiteurs, autres actifs, comptes créditeurs et charges à payer, autres passifs et dette à long terme.

Les actifs et passifs financiers de Jazz l'exposent à certains risques découlant du recours aux instruments financiers, à savoir le risque de taux d'intérêt, de marché, de crédit, d'illiquidité et de change. La haute direction surveille les niveaux de risque et examine les activités de gestion des risques lorsqu'elle le juge nécessaire.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

8 Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Les placements inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie de Jazz portent intérêt aux taux en vigueur sur le marché, taux qui sont appelés à fluctuer. Dans le cours normal de ses activités, Jazz est exposée au risque de fluctuations des taux d'intérêt en raison du taux d'intérêt variable sur sa dette à long terme. Pour couvrir son exposition aux variations des taux d'intérêt, Jazz a recours à des swaps de taux d'intérêt en vertu desquels elle échange les paiements à taux variable au titre de sa facilité de crédit contre des paiements à taux fixe. Jazz a choisi de désigner ses swaps de taux d'intérêt comme couvertures de flux de trésorerie, et n'a pas l'intention de régler ces contrats par anticipation. Jazz a conclu avec un tiers un contrat de swap de taux d'intérêt à l'égard de titres d'emprunt de 115 000 \$, fixant ainsi son taux d'intérêt à 7,09 % jusqu'au 2 février 2009. Si Jazz avait réglé ces contrats au 30 septembre 2008, elle aurait fait un paiement de 544 \$.

Au premier trimestre de 2008, Jazz a conclu avec un autre tiers un deuxième contrat de swap de taux d'intérêt à l'égard de titres d'emprunt de 57 500 \$. Ce swap prend effet le 2 février 2009. Il fixe à 6,23 % le taux d'intérêt sur la tranche visée de la prolongation de la facilité de crédit et vient à échéance le 1^{er} février 2010. Si Jazz avait réglé ces contrats au 30 septembre 2008, elle aurait fait un paiement de 244 \$.

Au troisième trimestre de 2008, Jazz a conclu avec un autre tiers un troisième contrat de swap de taux d'intérêt à l'égard de titres d'emprunt de 57 500 \$. Ce swap prend effet le 2 février 2009. Il fixe à 5,73 % le taux d'intérêt sur la tranche visée de la prolongation de la facilité de crédit et vient à échéance le 1^{er} février 2010. Si Jazz avait réglé ces contrats au 30 septembre 2008, elle aurait reçu un paiement de 36 \$.

Risque de marché

Comme l'explique la note 3, le PCAA est évalué à la valeur de marché chaque fin de période et est donc sensible aux fluctuations du marché.

Risque de crédit

Conformément à sa politique de placement, Jazz investit sa trésorerie excédentaire dans des bons du Trésor du Canada, des titres de créance à court terme du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux, des acceptations bancaires, des dépôts à terme de banques de l'Annexe 1 et du papier commercial coté R-1 (élevé). Le risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est faible, car les contreparties sont des gouvernements, des banques et des sociétés auxquels des agences de notation internationales ont accordé des notations élevées. En raison du dérèglement du marché du PCAA de tiers, Jazz a modifié sa politique de placement au troisième trimestre de 2007 afin d'interdire les placements dans le PCAA de tiers et le PCAA bancaire. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le placement dans le PCAA, se reporter à la note 3.

Les comptes débiteurs inscrits au bilan, qui s'élèvent à 89 930 \$, sont présentés déduction faite de la provision pour créances irrécouvrables, dont le montant est estimé par la direction en fonction des résultats passés et de la conjoncture économique. Quelque 90 % des comptes débiteurs sont liés à Air Canada. Il n'y a jamais eu de problème de recouvrement auprès d'Air Canada. Toutefois, un certain risque de crédit découle d'une si grande concentration de créances auprès d'une seule société. Jazz estime ne pas être exposée à un risque de concentration de crédit important, sauf en ce qui concerne les soldes auprès d'Air Canada.

Risque d'illiquidité

Jazz a pour objectif de disposer d'assez de liquidités pour satisfaire à ses obligations en temps opportun et pour être en conformité avec les clauses restrictives de ses contrats financiers. Jazz s'assure que ses soldes de trésorerie et les flux de trésorerie provenant de l'exploitation lui permettent de satisfaire aux exigences. Au 30 septembre 2008, la Société en commandite avait des facilités de crédit autorisées de 150 000 \$ au titre desquelles elle avait prélevé des montants de 115 000 \$. Des lettres de crédit totalisant environ 3 188 \$ (2 708 \$ au 31 décembre 2007) ont été émises comme garanties de contrats concernant le service au sol et les redevances aéroportuaires, de paiements de loyers pour des locaux et de certains avantages sociaux. Les montants relatifs à ces lettres de crédit sont prélevés à même les soldes inutilisés des facilités de crédit.



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

8 Instruments financiers (suite)

Risque de change

Jazz dégage des produits et engage des dépenses en dollars américains et canadiens et, à ce titre, elle est exposée aux fluctuations des taux de change. Jazz gère son exposition au risque de change en facturant les services rendus aux termes du CAC dans la devise dans laquelle les dépenses ont été engagées. Jazz est exposée au risque de change surtout en raison des fluctuations des montants figurant dans le bilan au titre de la trésorerie, des comptes débiteurs, des comptes créditeurs et des obligations découlant de contrats de location-acquisition libellés en dollars américains. Jazz atténue son risque de change en maintenant un solde en dollars américains, lequel sert à rembourser les obligations libellées en dollars américains, et elle renfloue son bilan au moyen des produits qu'elle dégage en dollars américains.

Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des comptes débiteurs, de la dette bancaire et des comptes créditeurs et charges à payer paraissant au bilan se rapproche de la juste valeur de ces instruments financiers étant donné qu'ils sont exigibles immédiatement ou qu'ils échoient à court terme. La juste valeur des facilités de crédit et de la dette à long terme se rapproche de leur valeur comptable puisque ces instruments portent intérêt à des taux variables. Les actifs financiers figurant au bilan comprennent du PCAA d'une juste valeur estimative de 1 756 \$ (des explications sur la détermination de la juste valeur du PCAA sont données à la note 3).

Valeur comptable des instruments financiers

	30 septembre 2008 \$	31 décembre 2007 \$
Actifs détenus à des fins de transaction	137 593	127 370
Prêts et créances	90 349	83 976
Autres passifs financiers	344 658	326 434

9 Ajustement des capitaux propres

Les capitaux propres ont été ajustés pour refléter un passif à long terme non comptabilisé lié aux avantages complémentaires de retraite d'un montant de 5 946 \$, lequel a été pris en charge à la formation de la Société en commandite mais n'a été comptabilisé qu'au deuxième trimestre de 2008.

10 Engagements

La Société en commandite doit payer certains loyers minimaux futurs en vertu de contrats de location-exploitation visant du matériel volant et des installations de base dont la durée non résiliable initiale ou restante est supérieure à un an.

		30 septembre 2008	
		Autres tiers \$	Air Canada et ses filiales \$
Exercice se terminant le 31 décembre	2008	3 787	32 698
	2009	12 640	127 403
	2010	10 937	104 944
	2011	5 811	89 528
	2012	4 705	86 482
	Par la suite	35 760	731 768



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

Une partie importante des loyers est payable en dollars américains.

Les appareils visés par certains contrats de location d'appareils conclus avec des bailleurs principaux par Air Canada Capital Ltd. ou Air Canada ont ensuite été sous-loués à la Société en commandite. Ces locations sont présentées ci-dessus dans la colonne « Air Canada et ses filiales ».

11 Éventualités

En février 2006, Jazz a entamé des actions en justice devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre Porter Airlines Inc. (« Porter ») et d'autres parties défenderesses (collectivement, les « parties défenderesses dans l'affaire Porter »), après avoir appris qu'elle serait exclue de l'exploitation au départ de l'aéroport du centre-ville de Toronto (Island). Le 26 octobre 2007, les parties défenderesses ont déposé une demande reconventionnelle à l'endroit de Jazz et d'Air Canada invoquant diverses violations de la loi sur la concurrence et arguant notamment que la relation commerciale entre Jazz et Air Canada contrevient aux lois canadiennes sur la concurrence, et réclamant 850 000 \$ en dommages-intérêts. Parallèlement aux actions devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario, Jazz a entamé une procédure de contrôle judiciaire à l'encontre de l'Administration portuaire de Toronto devant la Cour fédérale du Canada portant sur l'accès de Jazz à l'aéroport du centre-ville de Toronto (Island). Les parties défenderesses dans l'affaire Porter ont obtenu le statut d'intervenant et de partie relativement à ces actions. En janvier 2008, Porter a déposé une défense et demande reconventionnelle à l'encontre de Jazz et d'Air Canada, comportant des allégations et des demandes de dommages-intérêts semblables à celles de la demande reconventionnelle déposée devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Jazz considère que les demandes reconventionnelles de Porter sont sans fondement, et elle les conteste vigoureusement en cour.

La Société en commandite est partie à diverses autres poursuites et réclamations survenues dans le cours normal de ses activités, et des provisions suffisantes ont été constituées, le cas échéant. La direction estime que la résolution définitive de ces réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les résultats de la Société en commandite.

Jazz s'est engagée à indemniser ses administrateurs et ses dirigeants, dans les limites permises par la législation sur les sociétés, à l'égard des coûts et des dommages-intérêts qu'ils pourraient devoir engager par suite d'actions en justice ou de toute autre procédure judiciaire, procédure administrative ou procédure d'enquête intentées à leur endroit dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Les administrateurs et les dirigeants de Jazz sont couverts par une assurance responsabilité. Aucun montant n'a été inscrit dans ces états financiers au titre des ententes d'indemnisation.

Jazz conclut des baux immobiliers ou des contrats d'exploitation, en vertu desquels elle obtient une licence lui donnant le droit d'utiliser certaines installations ou de mener des activités dans certains aéroports, et ce, dans la quasi-totalité des villes qu'elle dessert. Dans le cadre de ce type d'opération commerciale, il est fréquent que Jazz, à titre de preneur à bail, convienne de dégager le bailleur et d'autres tierces parties de toute responsabilité délictuelle découlant de l'utilisation ou de l'occupation, par Jazz, des installations louées ou utilisées sous licence. Exceptionnellement, ce dégagement s'étend aux obligations connexes découlant de la négligence des parties couvertes, mais exclut les obligations liées à leur négligence grave ou à leur inconduite volontaire. De plus, Jazz indemnise habituellement ces parties en cas de responsabilité environnementale découlant de son utilisation ou de son occupation des installations louées ou utilisées sous licence.

En vertu de contrats de financement ou de location d'appareils et de moteurs, Jazz dégage habituellement les parties accordant le financement, les fiduciaires agissant en leur nom et d'autres tierces parties ou les bailleurs de toute obligation découlant de la fabrication, de la conception, de la propriété, du financement, de l'utilisation, de l'exploitation et de la maintenance des appareils et des moteurs et de toute responsabilité délictuelle, que cette responsabilité découle ou non de la négligence desdites parties, mais les contrats excluent généralement les obligations découlant de leur négligence grave ou de leur inconduite volontaire. En outre, dans le cadre d'opérations de financement ou de location d'appareils et de moteurs, y compris celles portant sur des baux adossés, Jazz accorde habituellement une indemnisation relativement à certaines incidences fiscales.



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)

11 Éventualités (suite)

Quand Jazz, à titre de client, conclut des contrats de services techniques avec des fournisseurs de services, soit essentiellement ceux dont l'exploitation d'une société aérienne constitue la principale activité, elle convient à l'occasion de dégager le fournisseur de services de toute obligation découlant de réclamations de tiers, que ces obligations découlent ou non de la négligence du fournisseur de services, mais les contrats excluent généralement les obligations liées à la négligence grave ou à l'inconduite volontaire du fournisseur de services.

Le montant maximal à payer en vertu des dégagements de responsabilité mentionnés ci-dessus, le cas échéant, ne peut être raisonnablement estimé. La Société en commandite souscrit des assurances, ou en est autrement le bénéficiaire, eu égard à divers risques auxquels l'exposent ses activités (y compris la responsabilité délictuelle et certaines obligations contractuelles).